

# NŒUD AUTOROUTIER A8/A51 CRÉATION DE LA BRETELLE A8 OUEST VERS A51 NORD

JUILLET 2024



DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

# AVANT- PROPOS

---

Dans le cadre du projet création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord, un effort constant a été entrepris pour trouver des solutions optimales qui répondent aux besoins de mobilité et de développement du territoire tout en minimisant les impacts du projet sur son environnement.

Une concertation publique s'est tenue du 24 septembre au 18 octobre 2019, permettant de recueillir les avis et contributions des parties prenantes. Dans la continuité de ces échanges, des études complémentaires intégrant l'évolution des contraintes du site ont permis de faire émerger la variante « anse sud-ouest compacte », alternative prometteuse, en ce qu'elle réduit les incidences sur le milieu humain, notamment foncière, du projet par rapport aux variantes initiales.

Afin de poursuivre cette démarche participative et transparente, une concertation complémentaire est organisée du 8 au 26 juillet 2024. Le présent dossier de concertation vise à partager avec le public les études complémentaires conduites autour de la variante alternative « anse sud-ouest compacte » et recueillir leur avis.

La participation et l'expression de toutes et tous permettront d'enrichir et orienter les études qui seront menées jusqu'à l'enquête publique et ainsi concourir à l'élaboration d'un aménagement partagé par le plus grand nombre, intégrant au mieux les spécificités du lieu dans lequel il s'inscrit.



# LE PLAN DE SITUATION DU PROJET







# SOMMAIRE

-  > **UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ,  
PARTAGÉ ET OPTIMISÉ.....** 6
-  > **CONCERTER POUR CONCEVOIR LE  
PROJET, ENSEMBLE .....** 8
-  > **UN TERRITOIRE DYNAMIQUE,  
DES ESPACES CONTRAINTS.....** 13
-  > **LE PROJET SOUMIS À LA  
CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE.....** 17
-  > **ET APRÈS LA CONCERTATION  
COMPLÉMENTAIRE ?.....** 23



## UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ, PARTAGÉ ET OPTIMISÉ

### > RAPPEL DU CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Le nœud autoroutier entre les autoroutes A8 et A51, deux axes autoroutiers urbains majeurs qui assurent des fonctions de transit et d'échanges au sein de l'agglomération d'Aix-en-Provence ne permet pas une liaison directe entre l'A8 ouest et l'A51 nord (Lyon/Gap) générant un flux de transit important au cœur du quartier de Jas-de-Bouffan.

### > LES OBJECTIFS DU PROJET

La création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord contribuera à :

1. ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier urbain ;
2. améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux ;
3. créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants.

### > UN PROJET CONCERTÉ DEPUIS 2019

La concertation publique qui s'est tenue du 24 septembre au 18 octobre 2019 a confirmé l'intérêt du public qui s'est exprimé en faveur du projet. Depuis lors, le dialogue territorial avec les cofinanceurs du projet se poursuit.

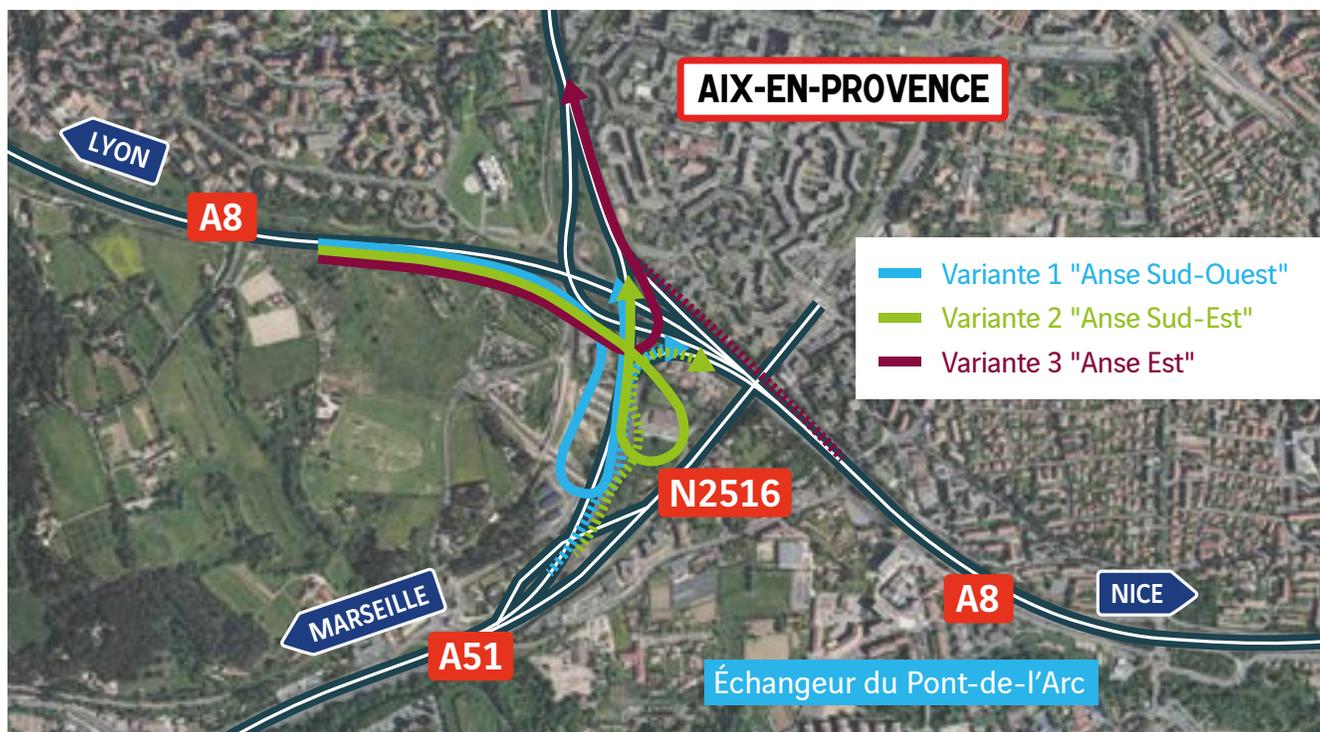
## > LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

L'analyse des avis formulés sur les 3 variantes soumises à la concertation a montré que :

**La variante 1** a suscité un nombre de contributions bien inférieur aux deux autres variantes, exposant un moindre intérêt du public à cette proposition.

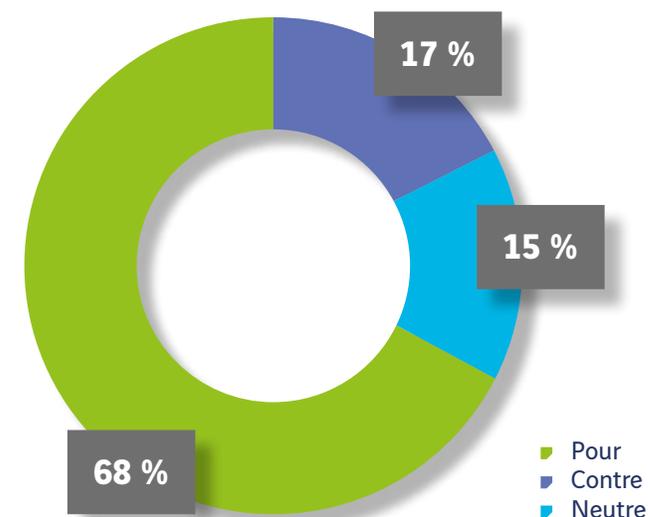
**La variante 2** a reçu un nombre médian d'avis, avec une très forte majorité d'avis favorables au projet (83 %) sous réserve d'une bonne prise en compte des riverains présents à proximité du tracé envisagé et de l'optimisation de l'incidence foncière du projet.

**La variante 3** est la variante qui a suscité le plus grand nombre d'avis. C'est aussi celle pour laquelle l'écart entre les contributeurs favorables et les contributeurs défavorables est le plus faible. Elle présente des conséquences fortes sur le quartier habité d'Encagnane ainsi que sur le paysage (impact visuel sur la Sainte-Victoire et le V Signal de Vasarely).



## > LA CONCERTATION EN CHIFFRES

L'analyse quantitative de la concertation a montré qu'une majorité des contributeurs se sont exprimés en faveur de la création de la liaison A8/A51.



En conséquence et en conclusion de la concertation de 2019, et au regard de l'analyse multicritère du dossier de concertation, l'État, VINCI Autoroutes et les partenaires cofinanceurs ont retenu, en 2020, la variante 2 : « Anse sud-est » pour mener les études détaillées du projet de création de la liaison Lyon/Gap en veillant à :

- > réduire l'incidence foncière du projet ;
- > assurer la meilleure prise en compte des habitations riverains et de l'insertion du projet dans son environnement ;
- > assurer le meilleur accompagnement des propriétaires et exploitants impactés par les achats fonciers.



## CONCERTEZ POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE

### ➤ L'OBJET DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

La présente concertation concerne le projet de création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord au niveau du nœud autoroutier A8/A51 sur le territoire d'Aix-en-Provence. Sous l'égide du Préfet des Bouches-du-Rhône et préparée en partenariat avec les cofinanceurs du projet, elle est menée par VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A8.

### ➤ LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

Prévue par l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, la concertation est une étape clé qui permet d'élaborer collégalement un projet et de le partager avec le plus grand nombre, au bénéfice du territoire et des citoyens.

La concertation publique a pour objectifs de :

- donner au public toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet ;
- écouter, échanger et recueillir l'avis de chacun sur le projet soumis à la concertation.

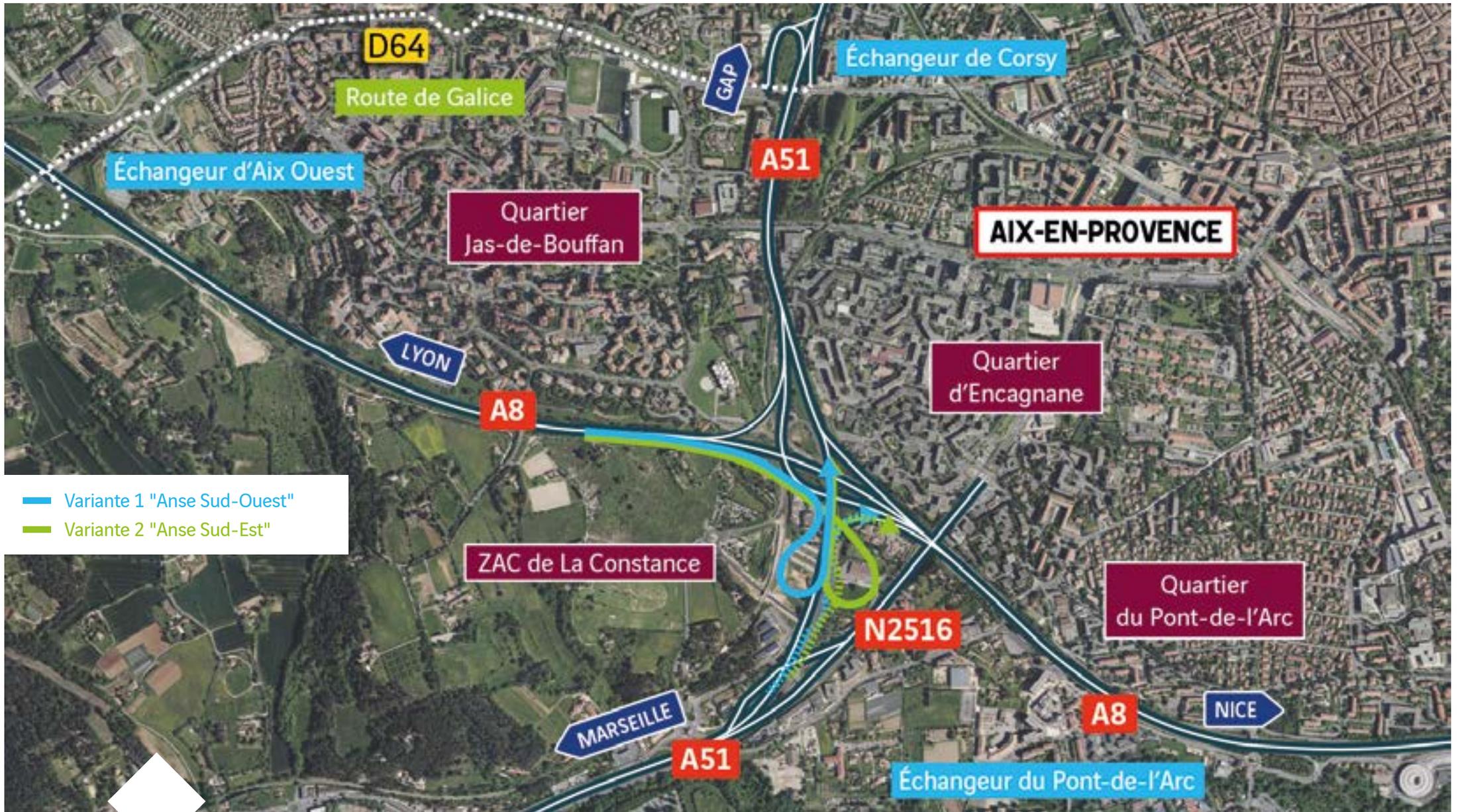
### ➤ POURQUOI UNE CONCERTATION PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE ?

La présente concertation s'inscrit dans la continuité et la complémentarité de celle qui s'est tenue du 29 septembre au 18 octobre 2019. Elle a pour objectif de partager les études complémentaires et les nouvelles opportunités qui ont permis à la Maîtrise d'Ouvrage d'étudier une variante « anse sud-ouest compacte » présentant une incidence foncière réduite par rapport à la variante « anse sud-est » et à la variante « anse sud-ouest » initiale grâce à l'évolution des contraintes du site.

VINCI Autoroutes a sollicité une phase de concertation publique complémentaire pour recueillir l'avis du public sur les évolutions du projet et son impact sur les enjeux socio-économiques, environnementaux, le cadre de vie urbain et le paysage.

Cette concertation complémentaire va porter sur la présentation des études comparées des variantes « anse sud-est » / « anse sud-ouest compacte ».

## LES DEUX VARIANTES SOUMISES À LA CONCERTATION COMPLEMENTAIRE



— Variante 1 "Anse Sud-Ouest"

— Variante 2 "Anse Sud-Est"

Les avis recueillis durant la concertation et les échanges avec les différents partenaires seront repris dans le bilan de la concertation. Ce bilan, rendu public, permettra à VINCI Autoroutes d'engager des études plus approfondies afin de définir précisément les caractéristiques du projet.

## > COMMENT S'INFORMER ET DONNER SON AVIS ?

Du 8 au 26 juillet 2024, VINCI Autoroutes propose aux Aixois et à toutes les personnes concernées par la création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord de s'informer et à chacun de donner son avis.

Les modalités de la concertation ont été fixées par un arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les collectivités qui participent au financement de l'opération.

### ■ Pour s'informer :

- **Le dossier du projet consultable dans les lieux d'accueil de la concertation**, aux heures habituelles d'ouverture au public :
  - la **Métropole Aix-Marseille-Provence**, Le Quatuor Bâtiment B - 40, route de Galice 13090 Aix-en-Provence ;
  - la **Mairie Annexe du Pont-de-l'Arc**, 75, route des Milles, Place Sextia Conca 13090 Aix-en-Provence ;
  - la **Mairie Annexe du Jas-de-Bouffan**, 2, rue Charloun Rieu - 13090 Aix-en-Provence.
- le site [www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com](http://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com)
- **les rencontres avec le public** en présence des représentants de VINCI Autoroutes lors de permanences d'accueil du public.
  - **Judi 11 juillet de 13h30 à 15h** en **Mairie Annexe du Jas-de-Bouffan**, 2, rue Charloun Rieu - 13090 Aix-en-Provence ;
  - **Judi 11 juillet de 15h00 à 16h30** en **Mairie Annexe du Pont-de-l'Arc**, 75 route des Milles, Place Sextia Conca - 13090 Aix-en-Provence.

### ■ Pour donner son avis :

- **le registre de recueil des avis** disponible dans les lieux d'accueil de la concertation **et en version numérique accessible depuis le site : [www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com](http://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com)**
- **Par courriel à l'adresse :** [a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com](mailto:a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com)
- **Par courrier à l'adresse postale :**  
ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est - Concertation bretelle A8 ouest A51 nord - 337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange cedex.

Après la concertation publique, un bilan de la concertation sera validé par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce document a pour but de restituer les échanges et propositions du public qui viendront enrichir les études détaillées qui seront réalisées préalablement à l'enquête publique.

Ce bilan sera rendu public sur le site Internet [www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com](http://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com).



## > LES ACTEURS DU PROJET

### ■ L'État

L'État (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) est l'autorité concédante à laquelle ASF est liée par un contrat de concession. Il veille au respect des engagements pris par ASF dans le cadre de ce contrat, en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national concédé.

Les services de l'État veillent au respect des normes techniques, engagements en faveur de l'environnement, délais de réalisation des travaux... Ils délivrent les différentes autorisations réglementaires préalables au démarrage des travaux et relatives, notamment, à la préservation de la ressource en eau, à la protection de la biodiversité et à l'archéologie. À l'issue des travaux, c'est également l'État qui valide la mise en service.

### ■ VINCI Autoroutes

Constitué des sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcos et Arcour, VINCI Autoroutes totalise 4 443 kilomètres de réseau, 181 aires de services, 266 aires de repos, 324 gares de péage, 52 parkings ainsi que 1 621 points de charge véhicules électriques.

Dans le cadre de la création de la bretelle A8 ouest vers A51 nord, ASF pilote les études et les travaux sous l'égide de l'État. La sécurité et l'entretien de la future liaison seront assurés par VINCI Autoroutes.

### ■ Les partenaires cofinanceurs

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aix-en-Provence contribuent au financement\* du projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 8 novembre 2018. Une convention de financement entre les partenaires a été conclue en octobre 2019.

À ce titre, ils sont les partenaires associés à l'élaboration du projet et échangent avec VINCI Autoroutes afin de concevoir un projet respectueux des politiques engagées par chacun pour développer et préserver le territoire.

\* Le montant prévisionnel de l'opération, inscrit au décret et dans la convention signée entre les cofinanceurs, est de 50 millions d'euros hors taxe (valeur 2016).







## UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, DES ESPACES CONTRAINTS

En phase préliminaire, les experts retenus par VINCI Autoroutes ont mené 2 types d'études :

Après la concertation de 2019, des études complémentaires ont été menées et ont permis d'améliorer l'insertion du projet et son impact sur son environnement direct.

Des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les incidences sur un environnement urbain particulièrement complexe et pluriel autour de 3 enjeux majeurs :

- Les enjeux socio-économiques ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les enjeux liés au cadre de vie et au paysage.

### > LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'environnement du nœud autoroutier A8/A51 est particulièrement marqué par l'activité humaine :

- les quartiers d'habitat collectif d'Encagnane au nord-est et de Jas-de-Bouffan au nord-ouest qui bénéficient d'un soutien fort des pouvoirs publics pour accompagner la rénovation urbaine (diversification de l'offre d'habitat, développement de l'activité économique et commerciale de proximité, interconnexion avec les grands projets d'infrastructure, apaisement des axes routiers traversant du quartier.
- le quartier mixte d'habitat et d'activités économiques, au sud-est de l'emprise du projet, qui se caractérise par de l'habitat individuel et collectif et un pôle économique tertiaire (locaux universitaires, CAF, sociétés d'assurances, concessionnaires automobiles.
- Le quartier du Pont-de-l'Arc, à dominante d'habitat et de commerces, qui se situe à proximité immédiate d'un pôle universitaire important du territoire (CREPS, IUT).
- Le nouveau quartier de la ZAC de la Constance qui accueillera, à terme, un nouveau quartier d'habitations, un Pôle numérique de dimension internationale, de nouveaux équipements culturels et sportifs, structurés par un réseau de transport en commun.
- Des équipements fonctionnels collectifs (poste de transformation électrique, voie ferrée Aix-Rognac, le Centre d'intervention de la DIR Méditerranée, un bassin de stockage des eaux de ruissellement
- Des équipements à dominante culturelle et de loisirs tel que la Fondation Vasarely, classée aux Monuments Historiques tout comme le V de Vasarely, situé à proximité du projet.

## > LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### ▀ La qualité de l'air

Les études et inventaires menées depuis 2018 ont permis de prévoir une amélioration de la qualité de l'air dans les quartiers riverains, aujourd'hui traversés par un trafic de transit du fait du report des voiries locales vers le réseau autoroutier assurant également une fonction de « rocade » pour la ville d'Aix-en-Provence. La création d'une nouvelle bretelle n'aura qu'une faible incidence sur la qualité de l'air à hauteur du nœud autoroutier entre l'A8 et l'A51, deux axes majeurs concentrant un trafic dense, générateur d'émissions de gaz à effet de serre. Les premières études concernant le quartier la Constance montrent que la bretelle projetée, qui jouxte l'autoroute A8 sur ce secteur, n'a pas d'incidence importante tant sur le trafic que sur la vitesse pratiquée par rapport à ce que supporte l'autoroute A8 à cet endroit.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont également étudiées pour limiter l'impact du projet sur la qualité de l'air tant lors de la phase de construction que la phase d'exploitation.

### ▀ La faune et la flore

Depuis 2018, VINCI Autoroutes mène des études et inventaires écologiques pour établir un état des lieux de l'environnement sur l'emprise large du projet et mesurer son impact potentiel sur l'environnement naturel. Des espèces naturelles sensibles font l'objet d'un suivi régulier.

Dans le cadre du projet, des actions de renaturation favorisant la biodiversité sont à l'étude.



### ▀ La ressource en eau

Le secteur du projet est situé dans le bassin versant de la rivière de l'Arc. Il se trouve en dehors de la zone inondable de l'Arc mais partiellement en zone inondable par ruissellement des eaux de pluie sur les chaussées d'A51. Un dossier au titre de la Loi sur l'eau sera élaboré sur la base de la variante retenue. L'étude du fonctionnement et de la qualité des eaux va conduire à concevoir un réseau d'assainissement permettant de traiter les eaux de pluie tombées sur la chaussée avant leur rejet. Le projet, sera dimensionné en intégrant les problématiques d'aléa inondation.

## > LES ENJEUX LIÉS AU CADRE DE VIE ET AU PAYSAGE

### ■ L'acoustique

Les bâtiments situés à proximité immédiate des autoroutes A8 et A51 sont exposés à des niveaux sonores élevés. Dans ce contexte, la création d'une nouvelle bretelle aura, localement, une incidence acoustique assez faible sur l'ambiance acoustique des secteurs impactés. Le report de trafic du réseau secondaire vers la nouvelle bretelle permettra de concentrer le trafic sur un seul axe et réduire l'incidence acoustique du flux de transit sur les quartiers traversés à ce jour.

Des mesures de l'ambiance acoustique sont réalisées de manière régulière depuis 2018. Le cas échéant, la création de la bretelle sera accompagnée du déploiement d'équipements acoustiques complémentaires (écrans acoustiques sur les secteurs les plus sensibles, isolation des façades,).



### ■ La valorisation du patrimoine

La fondation Vasarely, le signal en V, la Bastide du Jas- de-Bouffan, » sont des monuments ou sites inscrits et classés aux Monuments historiques dont la préservation présente, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Les choix techniques du projet respectent le patrimoine existant et favorisent son intégration paysagère.

### ■ La valorisation des paysages

La géométrie du projet tient compte des perspectives paysagères remarquables et s'intègre pour préserver le cône de vue ouvert vers la Sainte-Victoire et les paysages cézaniens. Cette dimension paysagère et patrimoniale est ancrée dans le projet et constitue une opportunité culturelle forte et concertée.







# LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

À l'issue des études et inventaires complémentaires, 2 variantes sont aujourd'hui présentées à la concertation :

- la variante 1 « Anse sud-ouest compacte », est composée d'un viaduc-belvédère d'environ 200m, éloignée du V de Vasarely. Elle se raccorde sur l'autoroute A51 ce qui nécessite le décalage de la branche d'A51 existante vers l'A8 est ;
- la variante 2 « Anse sud-est » est composée d'une série d'ouvrages d'art sur une longueur d'environ 300m linéaire à proximité immédiate du V de Vasarely. Elle s'inscrit dans le quart est de l'A51 au niveau du chemin Roger Martin.

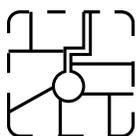


Chaque variante a des incidences par rapport à la situation actuelle. Aussi, 4 critères ont été utilisés pour évaluer les deux variantes.

**Le cadre de vie :** incidences sur la qualité de vie des riverains, en termes d'acoustique, de qualité de l'air, d'insertion urbaine, architecturale et paysagère.



**Le milieu naturel :** incidences sur la faune et la flore, les zones humides et les zones inondables.



**Le foncier :** incidences sur les terrains à acquérir et la nature de l'occupation des parcelles.



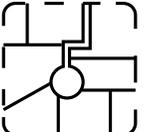
**Technique et travaux :** complexité technique et incidences sur la circulation durant les travaux.

Le coût prévisionnel des deux variantes est équivalent.

Les incidences de chaque variante sur les différents critères sont évaluées selon trois couleurs :

Incidence faible ou positive	Incidence modérée	Incidence forte
●	●	●

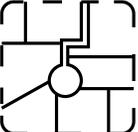
■ Variante 1, « Anse sud-ouest compacte »

Critères	Précisions	Incidences	Évaluation
 <p>Le cadre de vie</p>	<p>Acoustique Insertion urbaine Insertion architecturale Insertion paysagère Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bretelle éloignée du V, monument inscrit</li> <li>• La préservation du cône de vue ouvert vers la Sainte-Victoire et les paysages cézanniens depuis la ZAC de la Constance</li> <li>• Maintien des activités économiques et préservation des emplois</li> <li>• Protection acoustique des habitations individuelles concernées</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air dans les quartiers riverains, aujourd'hui traversés</li> </ul>	
 <p>Le milieu naturel</p>	<p>Faune &amp; flore Zones Humides Inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration paysagère permettant la création d'espace de biodiversité</li> <li>• Préservation de la zone humide existante</li> <li>• Mesures de préservation et d'accompagnement des espèces sensibles faunes et flores</li> <li>• Zone inondable par ruissellement des eaux de pluie sur les chaussées de l'A51</li> </ul>	
 <p>Le foncier</p>	<p>Terrains à acquérir Occupation des parcelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des surfaces à acquérir. Cette dernière concerne principalement les zones riveraines aux abords des autoroutes</li> <li>• Un dialogue régulier avec les propriétaires pour des acquisitions amiables est engagé</li> <li>• Le viaduc surplombe le centre d'intervention de la DIR Méditerranée et un parking en activité</li> </ul>	
 <p>Technique et travaux</p>	<p>Géométrie Ouvrages d'Art Circulation pendant la phase travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception complexe pour intégrer les contraintes du site</li> <li>• Travaux complexes avec réalisation d'un long viaduc en anse au-dessus des voies circulées de l'A51</li> <li>• Réduction de la largeur des voies sur A51 pendant les travaux</li> </ul>	

▀ Variante 1, « Anse sud-ouest compacte »



■ Variante 2, « Anse sud-est »

Critères	Précisions	Incidences	Évaluation
 <p>Le cadre de vie</p>	<p>Acoustique Insertion urbaine Insertion architecturale Insertion paysagère Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'habitations individuelles à proximité immédiate du projet</li> <li>• Bretelle à proximité immédiate du V de Vasarely, monument classé</li> <li>• La préservation du cône de vue ouvert vers la Sainte-Victoire et les paysages cézanniens depuis la ZAC de la Constance</li> <li>• Suppression / délocalisation d'activités commerciales impactant des emplois (20 emplois)</li> <li>• Protection acoustique des habitations individuelles concernées</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air dans les quartiers riverains, aujourd'hui traversés</li> </ul>	●
 <p>Le milieu naturel</p>	<p>Faune &amp; flore Zones Humides Inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration paysagère permettant la création d'espace de biodiversité</li> <li>• Préservation de la zone humide existante</li> <li>• Mesures de préservation et d'accompagnement des espèces sensibles faunes et flores</li> <li>• Zone inondable par ruissellement des eaux de pluie sur les chaussées de l'A51</li> </ul>	●
 <p>Le foncier</p>	<p>Terrains à acquérir Occupation des parcelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition totale des terrains occupés par 4 activités économiques</li> <li>• Impact fort sur une propriété de bastide du XVIIIème siècle</li> <li>• Acquisitions foncières importantes des terrains à potentiel économique</li> </ul>	●
 <p>Technique et travaux</p>	<p>Géométrie Ouvrages d'Art Circulation pendant la phase travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception complexe pour intégrer les contraintes du site</li> <li>• Travaux complexes avec réalisation d'un long viaduc en anse au-dessus des voies circulées de l'A51</li> <li>• Réduction de la largeur des voies sur A51 pendant les travaux</li> </ul>	●

► Variante 2, « Anse sud-est »



➤ SYNTHÈSE DES VARIANTES « ANSE SUD-EST » ET « ANSE SUD-OUEST COMPACTE »



Variante 1, « Anse sud-ouest compacte »



Variante 2, « Anse sud-est »



## ET APRÈS LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE ?

### > LE BILAN DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

Validé par le Préfet des Bouches-du-Rhône, le bilan de la concertation consignera de façon synthétique l'ensemble des avis et remarques exprimés par le public. Ce bilan sera rendu public et mis à disposition sur le site :

[www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com](http://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com)

Sur la base des enseignements de la concertation, en accord avec les collectivités partenaires, le préfet validera le choix d'une variante. Les études de détail seront alors engagées afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet. Le projet détaillé sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

2019 - 2020

CONCERTATION  
ET SIGNATURE  
DES CONVENTIONS

2020 - 2024

DIALOGUE TERRITORIAL  
ÉTUDES ET INVENTAIRES  
COMPLÉMENTAIRES

JUILLET 2024

CONCERTATION  
COMPLÉMENTAIRE

JUIN 2025 -  
DÉBUT 2026

ENQUÊTE PUBLIQUE  
& DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE

2026 - 2028

TRAVAUX

2028  
MISE  
EN SERVICE  
PRÉVISIONNELLE

## VINCI Autoroutes

Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est  
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage - ASF Est  
337 Chemin de la Sauvageonne  
84107 ORANGE Cedex



Jun 2024 - Conception / réalisation : - **lisen** Crédits photos et illustrations : VINCI Autoroutes

